



RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00135

Numéro SIREN : 502 524 069

Nom ou dénomination : A3B

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2015 sous le numéro de dépôt 1004

A3B

Société par Actions Simplifiée au capital de 522 600 €
Siège social : 10 Rue Alexander Fleming - 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
RCS CAEN B 502 524 069

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{ER} FEVRIER 2015

*L'an deux mil quinze
Le premier février
A onze heures*

Les associés d'**A3B**, société par actions simplifiée au capital de 522 600 € divisé en 15 600 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, dans les locaux de la *FINANCIERE BATTEUR* à HEROUVILLE SAINT CLAIR (14200) – Avenue du Général de Gaulle, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 15 600 actions sur les 15 600 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Laurent BATTEUR préside l'Assemblée en sa qualité de Président de la Société.

La société «IN EXTENSO SECAG», Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée est absente et excusée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général de la société
- Fixation de la rémunération du Directeur Général
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée
- la feuille de présence

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

AB
 

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de **Directeur Général** de la société, pour une durée indéterminée et ce à compter de ce même jour :

❖ **Madame Christine BATTEUR**

Née le 28/05/1965 à MONT SAINT AIGNAN (76)

Demeurant : 29 Promenade du Fort – 14000 CAEN

En sa qualité de Directeur Général, Madame Christine BATTEUR disposera au même titre que le Président de tous pouvoirs de représentation de la société à l'exception de la fonction financière et de la fonction de représentation dans le cadre des assemblées générales d'actionnaires des participations.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à compter du 1^{er} février 2015 la rémunération mensuelle de **Madame Christine BATTEUR** à hauteur de **CINQ CENTS EUROS (500 €) pour ses fonctions de Directeur Général** de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents ou représentés.

Laurent BATTEUR

Christine BATTEUR

Signature + mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Eric BATTEUR

Société « FINANCIERE BATTEUR »

Représentée par **Laurent BATTEUR**